



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022 19H

Séance ordinaire

Étaient présents : Catherine Prévost, Manolette Amorès, Richard Cholière, Ludivine Delhostal, Laurent Mandron, Elisabeth Thanron-Lescure, Philippe Ract-Mugnerot. Guillaume Hoguet, Thanh Bui .

Était excusée : Claudine Lechevallier, pouvoir donné à Ludivine Delhostal.

Secrétaire de séance : Elisabeth Thanron-Lescure

I. COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 FÉVRIER 2022

Le compte rendu a été approuvé dans son intégralité par l'ensemble du conseil moins une personne arrivée plus tard.

II. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021

Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

II. VOTE DU BUDGET 2022 et du COMPTE ADMINISTRATIF

Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

Mme le maire explique que cette année 2022, plusieurs travaux vont être entrepris, et qu'elle est dans l'attente des réponses des dossiers de subventions. La section investissement sera plus importante en 2022 qu'en 2021.

III. POINT TRAVAUX et DÉLIBÉRATIONS :

Bâtiment de la Poste :

- ***La chaudière à granulés :***

Deux devis de chaudière à granulés sont proposés par deux chauffagistes. L'un est de 19 000€ avec une TVA à 5,5 %, sans mention de production d'eau chaude et l'autre de 27 938€ avec une TVA à 20 % (sans doute une erreur de TVA), avec mention de production d'eau chaude qui peut être indépendante de la production de chauffage. Les deux fournisseurs doivent être contactés afin d'avoir des précisions.

- ***Les travaux portes et fenêtres :***

Fenêtres et portes sont posées, l'isolation est terminée, restent les finitions, les peintures ainsi que l'aménagement de la salle d'eau et du point d'eau de la cuisine, Mr LE GALLIC fait preuve de compétences en la matière ce qui permet à la commune d'effectuer des travaux en régie.

- ***Devenir de l'appartement :***

Compte tenu de tous ces travaux, et afin d'amortir les frais engagés, Mme le Maire propose de louer cet appartement. Il ne serait plus dédié aux associations. Par ailleurs et afin que les associations aient un point de chutes, il est envisagé l'achat du local de Mme et Mr LEBOS pour un montant de 30 000€. De même les jeunes de la commune sont en attente d'un local où ils pourraient se rassembler, le premier étage pourrait leur être dédié. Un chantier participatif d'aménagement du premier étage avec entrée indépendante leur serait proposé.

Concernant l'achat du bâtiment de Mme et Mr LEBOS, un prêt sera demandé aux banques de 30 000.00 euros pour l'achat + 20 000.00 euros pour effectuer des travaux d'aménagement.

Le CM autorise Mme le maire à effectuer la transaction et toutes les démarches administratives auprès du notaire et des banques. Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

Bâches incendie de capacité de 2 fois 120m3 :

Deuxième plan travaux à prioriser après la fin du chantier du bâtiment de la poste, en attente du dossier de subvention.

Lagunage :

Les boues du lagunage ont été enlevées, il y en avait beaucoup mais le lagunage reste très propre. Les analyses effectuées par la SATESE sont satisfaisantes.

La fibre :

L'installation d'une armoire sur le parking du cimetière est approuvée par l'ensemble du conseil. Cette armoire permettra de brancher les particuliers en sous-sol jusqu'à l'entrée du village (les gaines sont existantes) puis en aérien par les opérateurs. L'installation pour les particuliers est toujours prévue pour 2023.

Le rétro-projecteur de la salle des fêtes :

Compte tenu du montant à déboursier pour son remplacement (5000€- le montant de l'assurance 1900€), un dossier de demande de subvention est toujours en cours.

Embauche d'une personne en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence):

Le contrat a débuté plus tôt que prévu car une circulaire adressée à pôle emploi juste avant le 1^{er} mars indiquait que ce type de contrat ne serait plus d'actualité passé ce délai. Afin de ne pas perdre le bénéfice de cette opportunité de prise en charge partielle le contrat a été signé pour une période de 11 mois ce qui n'est pas un luxe compte tenu des travaux nécessaires dans la commune (trottoirs, bâches incendie, rénovation du bâtiment de la poste, isolation, entretien espaces verts du village).

Subventions des associations :

- Le club de l'amitié a fait une demande de subvention de 150€. Approbation de l'ensemble des membres du conseil.
- Le club de football a fait une demande de subvention exceptionnelle de 700€, demande due aux difficultés d'organiser des manifestations pouvant renflouer les caisses. Proposition est faite d'accorder à titre exceptionnel une subvention de 300€, la commune d'Asquins donne également une subvention, l'association étant sur les 2 communes. 7 voix ont approuvé le montant de 300€ une voix contre a proposé un montant de 200€. La subvention exceptionnelle de 300€ est accordée
- Mme le Maire propose qu'un don soit fait à l'association Kiev Avallon. 4 voix pour et 4 voix contre.

La salle des fêtes :

Des demandes de location à la carte sont fréquentes, notamment des tarifs sur une journée. Il est donc proposé les tarifs suivants :

Réunion (3h)	80.00 €
Week-end pour les habitants de Montillot	300.00 €
1 Journée pour les habitants de Montillot	150.00 €
Week-end pour les extérieurs	450.00 €
1 Journée pour les extérieurs	200.00 €
Associations communales	Gratuité une fois par an / 50.00 € sans les cuisines / 100.00 € avec les cuisines
Associations extérieures à la commune - Week-end	300.00 €
Associations extérieures à la commune - 1 journée	100.00 € sans les cuisines / 150.00 € avec les cuisines
Journée supplémentaire	100.00 €

Le ménage reste à la charge des personnes qui louent les locaux, y compris les sanitaires. Un état des lieux est fait avant et après. Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

Un encart va être demandé à l'Yonne Républicaine.

Taux d'imposition, pas d'augmentation :

Les bases de taux d'imposition augmentent régulièrement (3,4 % au niveau national).

Il n'y aura pas d'augmentation de la taxe foncière qui est de 36,39 % sur propriétés bâties et de 52,77 % sur les propriétés non bâties. Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

Les enquêtes publiques :

Les deux enquêtes concernant les dossiers Jeannot et Ben Soussan sont finalisées (reclassement du chemin rural).

IV. ÉLECTIONS :

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, les législatives les 12 et 19 juin 2022

Créneaux horaires prévus pour la tenue des bureaux de vote : 9h00-12h00 / 12h00-15h30 / 15h30-19h00.

V. DIVERS :

- **17 AVRIL** : Le café St Laurent organise le vide grenier de Pâques, réservation obligatoire jusqu'au vendredi 8 avril sur le Facebook « Le Saint Laurent » ou au bar, les participants s'installeront uniquement rue des Côtes.
- **23 AVRIL** : Proposition d'une sortie bowling pour les enfants de plus de 11 ans et accompagnants avec possibilité d'organiser un covoiturage. Une invitation nominative a été donnée aux enfants de Montillot. Cette proposition a été élargie à d'autres enfants compte tenu du peu de personnes inscrites.
- **5 MAI** : Sortie le chemin des écoliers ouvert à tous. Un affichage donnera des précisions.
- **8 JUILLET** : Afin de faire participer les jeunes : proposition d'organiser une fête de fin d'année juste après la fin des cours sur deux créneaux horaires différents en fonction de l'âge des enfants, ados ou pré ados avec suggestion de pouvoir inviter des copains copines extérieurs à la commune ? Ce sujet sera à approfondir.
- **12 AOÛT** : Yonne Tours Sport enfants s'installe à Montillot pour la journée. Prévoir le repas pour les organisateurs.
- **CINÉMA DE PLEIN AIR** : Un dossier de candidature a été déposé, notre candidature n'a pas été retenue.
- **6 OCTOBRE** : Yonne tours sports seniors
- **Voisinage** : Mr Thanh BUI a envoyé un courrier à Mme le Maire concernant l'installation d'une pompe à chaleur ainsi qu'un abri de jardin adossé au mur de celui-ci, par Mr et Mme CHAMPAGNAT, ceci occasionnant une nuisance sonore et visuelle. Après étude du dossier, une déclaration préalable a été déposée par Mr Mme CHAMPAGNAT pour la pose d'un coffret en bois à persienne sur la pompe à chaleur, afin de réduire le bruit suivant la loi en vigueur, ce coffret étant également phonique. L'abri de jardin a été démonté, il reste un claustra séparant les 2 propriétés.